

Communiqué de presse
Mai 2019

Santé et sécurité au travail : un enjeu primordial

À l'occasion de la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail le dimanche 28 avril dernier, l'Organisation International du Travail (OIT) célébrait son 100^{ème} anniversaire et proposait par la même occasion de faire le bilan d'un siècle d'efforts visant à améliorer les questions liées à la santé et la sécurité au travail.

Elle a notamment déploré le fait que 7 500 personnes meurent chaque jour en raison d'un environnement de travail dangereux en insistant sur le secteur du bâtiment, particulièrement touché avec 1 mort par jour en France.

Geplast a donc fait de cette problématique sa priorité en mettant en place 4 objectifs stratégiques :



- Atteindre le zéro accident de travail (avec ou sans arrêt),
- Garantir la conformité des bâtiments, appareils et équipements,
- Enrichir et assurer le respect des consignes de sécurité dans toutes les actions,
- Améliorer les conditions de travail

Rappelons que la prévention des risques professionnels regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs et améliorer les conditions de travail. Elle vise à anticiper et à limiter les conséquences humaines, sociales et économiques des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Mise en place du système HSE

En 2015, face à la forte croissance de l'entreprise et pour pallier aux accidents de travail survenus depuis la création de l'entreprise, deux postes liés à l'Hygiène, la Sécurité et l'Environnement (HSE) ont été créés avec deux personnes recrutées en interne.

Leurs missions : identifier, évaluer et maîtriser tous les risques professionnels (qu'ils soient liés aux conditions de travail, à la sécurité des personnes et du matériel ou à la protection de l'environnement de travail), assurer la formation du personnel mais également initier des actions de prévention, des contrôles et des diagnostics.

« L'ensemble des problématiques liées à la santé et à la sécurité au travail demande une attention permanente, il s'agit d'un enjeu primordial pour l'entreprise » Amandine Pineau, Coordinatrice HSE chez GEPLAST.



Les actions

L'une des premières actions mise en place chez Geplast fut de reconfigurer le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP, également et familièrement appelé DU ou document unique). Il s'agit d'un document de travail obligatoire et tenu à disposition des salariés, des représentants du personnel et de l'inspection du travail. Ce document est en constante évolution, chaque poste de chaque service est régulièrement passé en revue afin de hiérarchiser les risques et d'en assurer un suivi pour mettre en place un plan d'action visant à les réduire, voire les supprimer.

Afin de communiquer au maximum sur la santé et la sécurité au travail, des notes d'informations sont régulièrement réalisées à l'attention des différents chefs d'équipe de l'entreprise. Notamment lors de la mise en place de nouvelles actions pour qu'ils effectuent ensuite le relais auprès de leurs équipes. Une à deux fois par an, une lettre d'information faisant acte de bilan est également établie et distribuée à l'ensemble des salariés.

De nombreuses formations et actions de sensibilisation ont été instaurées en interne (port des équipements de protection individuelle, utilisation des moyens mécaniques tels que les palans ou gerbeurs électriques ...) afin de préserver au maximum l'ensemble des salariés.

Ces différentes actions contribuent à augmenter la performance et à améliorer l'efficacité au sein de Geplast !

GEPLAST
ZI Actipôle Nord 249
6 rue de Beauséjour
Saint-André-de-La-Marche
49450 SÈVREMOINE

Tél. 02.41.49.80.90
Contact : jodinet@geplast.fr